

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00168 Numéro SIREN : 518 790 415 Nom ou dénomination : AAD PHENIX II

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2021 sous le numéro de dépôt 10692

AAD PHENIX II

Société par actions simplifiée

29, avenue des Peupliers
35510 Cesson-Sévigné

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Compagnie Française d'Audit

154, boulevard Haussmann
75009 Paris

S.A.S. au capital de 65 000 €
488 403 916 RCS Paris

PHM-AEC

64, boulevard de Reuilly
75012 Paris

S.A.R.L. au capital 52 400 €
523 639 540 RCS Paris

AAD PHENIX II

Société par actions simplifiée

29, avenue des Peupliers
35510 Cesson-Sévigné

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société **AAD PHENIX II**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de société **AAD PHENIX II** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe indique la méthode de valorisation et de dépréciation des stocks et des créances. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrit dans la note « Provisions pour risques » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 24 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

CFA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Arnaud RUDOWSKI'.

Arnaud RUDOWSKI

PHM-AEC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent MOLINIE'.

Vincent MOLINIE

Bilan Actif

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	554		554	3 890
TOTAL immobilisations financières :	554		554	3 890
ACTIF IMMOBILISÉ	554		554	3 890

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	622 132	252 186	369 946	426 067
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services	237 740		237 740	375 102
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	859 872	252 186	607 686	801 169
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	9 253 990	1 258 901	7 995 088	7 249 239
Autres créances	1 443 930		1 443 930	3 158 892
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	10 697 920	1 258 901	9 439 019	10 408 131
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	956 223		956 223	750 974
Charges constatées d'avance	28 047		28 047	38 927
TOTAL disponibilités et divers :	984 271		984 271	789 901
ACTIF CIRCULANT	12 542 063	1 511 087	11 030 976	11 999 200

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	12 542 617	1 511 087	11 031 530	12 003 090
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 805 410	2 805 410	2 805 410
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	280 541	280 541
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	541 019	383 798
Résultat de l'exercice	(1 884 731)	157 221
TOTAL situation nette :	1 742 240	3 626 970
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	1 742 240	3 626 970
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	170 314	162 314
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	170 314	162 314
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 511 210	743 586
TOTAL dettes financières :	1 511 210	743 586
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 153 852	3 066 516
Dettes fiscales et sociales	3 133 698	3 155 844
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 286 175	1 184 997
TOTAL dettes diverses :	7 573 725	7 407 357
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	34 041	62 864
DETTES	9 118 976	8 213 806
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	11 031 530	12 003 090

Compte de Résultat (Première Partie)

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	18 684 814	81 214	18 766 028	22 510 354
Chiffres d'affaires nets	18 684 814	81 214	18 766 028	22 510 354
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			(137 362) 11 334 1 077 806 701	(332 259) 5 695 1 303 940 592
PRODUITS D'EXPLOITATION			19 718 507	23 488 322
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			24 650 303 27 094 9 329 095	968 719 921 (33 090) 11 106 695
TOTAL charges externes :			10 006 516	11 794 494
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			380 710	389 175
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			7 419 743 2 439 492	7 429 253 2 580 542
TOTAL charges de personnel :			9 859 235	10 009 795
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			887 491 10 000	260 619 10 000
TOTAL dotations d'exploitation :			897 491	270 619
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			408 659	223 972
CHARGES D'EXPLOITATION			21 552 611	22 688 054
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 834 104)	800 268

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 834 104)	800 268
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 622	3 004
Autres intérêts et produits assimilés	2 321	3 422
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 943	6 425
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		704
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		704
RÉSULTAT FINANCIER	3 943	5 721
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 830 161)	805 989
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	97 227	24 898
Produits exceptionnels sur opérations en capital	328	2 413
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	97 555	27 310
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	152 125	748 693
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	152 125	748 693
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(54 570)	(721 383)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(101 441)
Impôts sur les bénéfices		28 826
TOTAL DES PRODUITS	19 820 005	23 522 058
TOTAL DES CHARGES	21 704 736	23 364 837
BÉNÉFICE OU PERTE	(1 884 731)	157 221

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, pendant laquelle, le groupe a été très attentif à l'évolution de la situation et a pris les mesures adéquates (report du paiement des dettes fiscales et sociales et de loyers, recours au chômage partiel, pratique du télétravail, recours à la visio-expertise) pour limiter les impacts négatifs qui en résultent. Si le premier confinement a entraîné un fort ralentissement de nos activités, depuis le mois de juin 2020, le missionnement a repris pour les activités d'expertise et de conseil alors que les activités de Solutions après Sinistres ont connu un ralentissement jusqu'à la fin de l'exercice.

Le groupe a activé également l'ensemble des mesures gouvernementales (report de certaines dettes fiscales et sociales toutes remboursées à fin décembre 2020) ainsi que des financements garantis par l'Etat (dont l'obtention d'un PGE à hauteur de 12M€ au mois de juillet 2020).

L'ensemble de ces mesures a permis de maintenir la trésorerie à un niveau élevé et le Groupe a pu comme prévu, rembourser en janvier 2021 les échéances d'emprunt différées de juillet 2020.

Le groupe a obtenu de ses partenaires financiers la suspension sur la période considérée de certains ratios financiers tels que figurant dans notre contrat de prêt senior.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 14 mai 2021, le groupe STELLIANT a subi une cyber attaque entraînant l'arrêt de nos serveurs et, par conséquent la coupure de nos accès aux outils de gestion et à nos messageries.

Malgré l'ampleur de l'attaque et grâce aux moyens mis en oeuvre, le groupe a réussi à maîtriser la situation et à rétablir ses services dans les jours qui ont suivi ; une réalisation qui a pu se faire grâce à la mobilisation des équipes et à l'engagement de nos clients. Ainsi la continuité des opérations n'a pas été affectée.

Nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, d'évaluer les impacts financiers de cette crise qui font l'objet d'un suivi très attentif.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général (Règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (PCG)).

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

STOCKS

Les stocks de matières et approvisionnements sont constitués de consommables et de petit matériel pour nos opérations. Ils sont valorisés en prix de remplacement. Le petit matériel est déprécié selon la règle suivante.

Date d'achat N : dépréciation 0%

Date d'achat N-1 : dépréciation 25%

Date d'achat N-2 : dépréciation 50%

Date d'achat antérieur à N-2 : dépréciation 90%

Les stocks d'en cours de production de services sont évalués en fonction de l'achèvement des chantiers. Ils font l'objet d'une revue à la clôture pour identifier d'éventuelles pertes à terminaison.

CLIENTS

Les créances hors groupe sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La règle pratiquée pour le calcul des provisions est de 50% pour les créances en procédure d'injonction de payer et de 100% pour celles en redressement judiciaire.

Le risque sur les autres créances est quant à lui calculé comme suit :

- Retard de 180 à 270 jours, 10%
- Retard de 270 à 360 jours, 30%
- Retard de 360 à 720 jours, 60%
- Retard de plus de 720 jours, 100%

PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions sont estimées au cas par cas selon les données juridiques en notre possession, en concertation avec nos avocats conseils.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

VENTILATION DU CHIFFRE D AFFAIRES NET

Plus de 99% du chiffre d'affaires de la société est effectué en France.

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société mère qui consolide les comptes depuis le 1er janvier 2019 est la suivante :
STELLIANT - 37, rue de la Victoire - 75009 PARIS - SIREN 820803484

INTEGRATION FISCALE

Depuis le 01/01/2019, la société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe STELLIANT.

L'application de la convention d'intégration fiscale permet de calculer les charges d'impôt pour les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 194 180 € charges sociales incluses. Ce montant n'est pas comptabilisé. Les paramètres de calcul utilisés sont les suivants :

Départ à la retraite à l'initiative du salarié : 67 ans

Taux d'actualisation : 0,70%

Taux de revalorisation des salaires des cadres et non cadres : entre 1 % et 1,10 %.

SITUATION FISCALE LATENTE : ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE L'IS

Néant.

DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges (comptes 791) sont essentiellement composés des coûts de chômage partiel.

Immobilisations

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 890		160
TOTAL immobilisations financières :	3 890		160
TOTAL GÉNÉRAL	3 890		160

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		3 496	554	
TOTAL immobilisations financières :		3 496	554	
TOTAL GÉNÉRAL		3 496	554	

Charges à Payer

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 679 203
Dettes fiscales et sociales	1 029 007
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	12 037
TOTAL	2 720 246

Charges et Produits Constatés d'Avance

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	28 047	34 041
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	28 047	34 041

Composition du Capital Social

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	611744	4,58
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	611744	4,58

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICES ANTERIEURS	97 227	77200000
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	328	77880100

TOTAL	97 555	
-------	--------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
PENALITES ET AMENDES	1 921	67120000
CHARGES EXCEPTIONNELLES PERTES IRRECOUVRABLES INJONCTION	25 324	67141100
CHARGES EXCEPTIONNELLES PERTES IRRECOUVRABLES	4 880	67141200
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	120 000	67180100

TOTAL	152 125	
-------	---------	--

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 622	76280000
REVENUS DES CREANCES DIVERSES	2 321	76380000

TOTAL	3 943	
-------	-------	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte

TOTAL		
-------	--	--

Effectif Moyen

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	60	
Agents de maîtrise et techniciens	85	
Employés	51	
Ouvriers	43	
TOTAL	239	

Engagements Financiers

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	194 180
Autres engagements donnés :	

TOTAL	194 180
-------	---------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	
-------	--

État des Échéances des Créances et Dettes

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	554		554
TOTAL de l'actif immobilisé :	554		554
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	153 619	59 325	94 294
Autres créances clients	9 100 370	9 100 370	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	11 475	11 475	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 198	5 198	
État - Impôts sur les bénéfices	249 714	249 714	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	635 006	635 006	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	44 226	44 226	
État - Divers			
Groupe et associés	145 941	145 941	
Débiteurs divers	314 060	314 060	
TOTAL de l'actif circulant :	10 659 611	10 565 316	94 294
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	28 047	28 047	

TOTAL GÉNÉRAL	10 688 212	10 593 364	94 848
----------------------	-------------------	-------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 153 852	3 153 852		
Personnel et comptes rattachés	1 144 558	1 144 558		
Sécurité sociale et autres organismes	642 503	642 503		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 239 930	1 239 930		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	68 398	68 398		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 511 210	1 511 210		
Autres dettes	1 286 175	1 286 175		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	34 041	34 041		

TOTAL GÉNÉRAL	9 080 667	9 080 667		
----------------------	------------------	------------------	--	--

Produits à Recevoir

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	47 037 5 198 44 226 92 275 14 999
Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	
TOTAL	203 736

Provisions Inscrites au Bilan

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	162 314	10 000	2 000	170 314
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	162 314	10 000	2 000	170 314

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	223 159 454 281	29 027 858 464	53 844	252 186 1 258 901
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	677 440	887 491	53 844	1 511 087

TOTAL GÉNÉRAL	839 754	897 491	55 844	1 681 401
----------------------	----------------	----------------	---------------	------------------

Tableau d'affectation du résultat

AAD PHENIX II

Période du	01/01/20	au 31/12/20
Edition du	23/06/21	
Devise d'édition	€	

ORIGINES		
Report à nouveau de l'exercice précédent		383 798
Résultat de l'exercice précédent		157 221
Prélèvements sur les réserves		
TOTAL DES ORIGINES		541 019

AFFECTATIONS		
Affectations aux réserves		
Réserve légale		
Réserve spéciale des plus-values à long terme		
Autres réserves		
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		541 019
TOTAL DES AFFECTATIONS		541 019

Tableau de variation des capitaux propres

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	2 805 410			2 805 410
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	280 541			280 541
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	383 798	157 221		541 019
Résultat de l'exercice	157 221	(1 884 731)	157 221	(1 884 731)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	3 626 970	(1 727 510)	157 221	1 742 239

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

AAD PHENIX II

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 23/06/21
Devise d'édition €

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	(1 830 161)	
Résultat exceptionnel (hors participation)	(54 570)	
Résultat comptable (hors participation)	(1 884 731)	

AAD PHENIX II

Société par actions simplifiée au capital de 2.805.410 €
Siège social : 29 avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné
518 790 415 RCS Rennes

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE
EN DATE DU 30 JUIN 2021

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation des résultats de l'exercice

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, se traduisant par une perte d'un montant de (1.884.730,89) euros au compte « report à nouveau » qui s'élèvera donc à (1.343.711,45) euros.

(...)



Le Président

AAD PHENIX II

Société par actions simplifiée au capital de 2.805.410 €
Siège social : 29 avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné
518 790 415 RCS Rennes

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Cher Associé,

Le présent rapport est établi, conformément à la loi et aux statuts, d'une part afin de vous exposer la situation et l'activité de la société AAD PHENIX II (la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice et les activités de la Société en matière de recherche et de développement ; d'autre part, pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 - PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société

L ' apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, pendant laquelle, le groupe a été très attentif à l'évolution de la situation et a pris les mesures adéquates (report du paiement des dettes fiscales et sociales et de loyers, recours au chômage partiel, pratique du télétravail, recours à la visio-expertise) pour limiter les impacts négatifs qui en résultent.

Les activités de Solutions après Sinistres ont connu un ralentissement jusqu'à la fin de l'exercice.

1.2 Endettement de la Société

La Société n'a pas d'Emprunt en-cours auprès d'établissement de crédit au 31 décembre 2020.

1.3 Trésorerie disponible

Au 31 décembre 2020, la trésorerie de la Société disponible était de 956 223 €.

1.4 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Le résultat d'exploitation a diminué de -329,19% pour un chiffre d'affaires en baisse de -16,63%.

1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons améliorer le chiffre d'affaires et notre résultat d'exploitation.

1.6 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 14 mai 2021, le groupe STELLIANT a subi une cyber attaque entraînant l'arrêt de nos serveurs et, par conséquent la coupure de nos accès aux outils de gestion et à nos messageries.

Malgré l'ampleur de l'attaque et grâce aux moyens mis en œuvre, le groupe a réussi à maîtriser la situation et à rétablir ses services dans les jours qui ont suivi ; une réalisation qui a pu se faire grâce à la mobilisation des équipes et à l'engagement de nos clients. Ainsi la continuité des opérations n'a pas été affectée.

Nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, d'évaluer les impacts financiers de cette crise qui font l'objet d'un suivi très attentif.

2. **ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard aux articles L.232-1 et R.225-102 du Code de Commerce, je vous informe que la Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

3. **INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

La Société ne contrôle actuellement aucune société.

3.1 Prise de participation ou prises de contrôle

Au cours de l'exercice, la Société n'a pris le contrôle d'aucune société.

3.2 Cessions de participation

Au cours de l'exercice, la Société n'a cédé aucune participation.

3.3 Actions d'autocontrôle

La Société ne possède aucune action d'autocontrôle.

3.4 Participations réciproques

Conformément aux dispositions de l'article R233-19 alinéas 1 et 2 du code de commerce, il n'y a pas eu lieu à des régularisations de participations croisées.

3.5 Participation des salariés au capital social au 31 décembre 2020

Dans la mesure où la Société fait partie du périmètre de consolidation duquel STELLIANT est la société consolidante, et que cette dernière a mis en place un dispositif d'épargne salariale dont peut bénéficier l'ensemble des salariés du groupe, conformément à l'alinéa 3 de l'article L.225-129-6 du code de commerce, la Société est dispensée de l'obligation périodique de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés.

4. COMPTES CONSOLIDES :

Je vous rappelle que la Société ne remplit pas les conditions fixées par l'article L. 233-16 du code de commerce pour l'établissement de comptes consolidés.

5. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE :

En application de l'article L. 227-10 du code de commerce, le commissaire aux comptes ou, s'il n'en a pas été désigné, le président doit présenter un rapport sur les conventions, autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants ou l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article précité, lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant.

En conséquence, je vous informe qu'une nouvelle convention a été conclue entre la Société et son président, ou l'un de ses dirigeants ou de ses actionnaires, au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de prestations de services avec la société STELLIANT applicable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le montant des prestations facturées au cours de l'exercice par STELLIANT, s'élève à 208 220,95 €.

6. REGLES DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission.

7. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

La décomposition à la clôture de l'exercice 2020, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, en application des articles L441-6-1 et D441-64 du Code de commerce est la suivante pour la Société :

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce :				
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

(A) Tranches de retard de paiement					
Nombres de factures concernées	42	21	15	128	206
Montant total des factures concernées (TTC)	305 645,82	25 233,23	6 628,28	147 615,02	485 122,35
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	2,58%	0,21%	0,06%	1,25%	4,10%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					

La décomposition à la clôture de l'exercice 2020, du solde des factures clients par date d'échéance, en application des articles L441-6-1 et D441-64 du Code de commerce est la suivante pour la Société :

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce :				
	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombres de factures concernées	582	434	309	4 641	5 966
Montant total des factures concernées (TTC)	963 230,24	670 491,49	696 561,49	4 016 714,41	6 346 997,63
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	4,40%	3,06%	3,18%	18,34%	28,98%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					

Montant total des factures exclues (TTC)	153 619,43
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	

8. PLAN D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'y a pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en vigueur dans la Société.

9. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Au cours de l'exercice, la Société n'a effectué aucune attribution d'actions gratuites.

10. EXAMEN DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

10.1 Examen des comptes et résultats de la Société

Les comptes annuels détaillés ci-après ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice clos au 31 décembre 2020 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes s'élevant à 18.766.028 euros contre 22.510.354 euros pour l'exercice précédent.

Total des produits d'exploitation : 19.718.507 euros contre 23.488.322 euros pour l'exercice précédent.

Total des charges d'exploitation : 21.552.611 euros contre 22.688.054 euros pour l'exercice précédent

- ✓ D'où un résultat d'exploitation de : (1.834.104) euros contre 800.268 euros pour l'exercice précédent

Total des produits financiers : 3.943 euros contre 6.425 euros pour l'exercice précédent

Total des charges financières : 0 euro contre 704 euros pour l'exercice précédent

- ✓ D'où un résultat financier de : 3.943 euros contre 5.721 euros pour l'exercice précédent
- ✓ Le résultat courant avant impôt s'établit donc à (1.830.161) euros contre 805.989 euros pour l'exercice précédent

Total des produits exceptionnels : 97.555 euros contre 27.310 euros pour l'exercice précédent

Total des charges exceptionnelles : 152.125 euros contre 748.693 euros pour l'exercice précédent

- ✓ D'où un résultat exceptionnel de : (54.570) euros contre (721.383) euros pour l'exercice précédent

En conséquence, après prise en compte du résultat exceptionnel, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldent par une perte nette de (1.884.730,89) euros contre 157.221,28 euros pour l'exercice précédent.

10.2 Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de la Société à la clôture de l'exercice font apparaître une perte d'un montant de (1.884.731) € que nous vous proposons d'affecter au compte « report à nouveau ».

Par ailleurs, je vous informe que la Société a engagé, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts, d'un montant de 8.694 euros.

En outre, je vous rappelle, en application de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

10.3 Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a émis à ce jour aucune observation.

11. SITUATION DES MANDATS SOCIAUX :

Je vous rappelle qu'aucun mandat de président, directeur général ne vient à expiration.

Nous vous invitons à ne pas renouveler les mandats des co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant qui arrivent à expiration :

- Monsieur Philippe Mouraret
- Monsieur Vincent Molinie

Je vous invite à approuver les résolutions qui vous sont soumises.



LE PRESIDENT,
STELLIANT représenté par Christophe Arrebolle